

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/36/573  
5 octobre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
Points 37 et 69 de l'ordre du jour

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 30 septembre 1981 adressée au Secrétaire général par  
le représentant du Venezuela (chargé des affaires économiques)  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, conformément à la pratique établie, faire distribuer le texte ci-joint de la Déclaration de la cinquième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 37 et 69 de l'ordre du jour.

Le Président du Groupe des 77,  
(Signé) Manuel PEREZ GUERRERO

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77

I

1. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont tenu leur cinquième Réunion annuelle à New York les 28 et 29 septembre 1981 afin de passer en revue les faits nouveaux intervenus depuis leur dernière réunion en septembre 1980 et afin de se préparer pour la trente-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale.

2. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par l'aggravation alarmante de la situation internationale dans les domaines tant politique qu'économique et par l'absence de progrès dans l'instauration du nouvel ordre économique international. Ils ont également noté avec préoccupation la détérioration persistante de la situation économique dans le monde, qui a porté préjudice aux pays en développement et témoigne d'une crise de caractère structural qui est devenue l'un des problèmes politiques les plus graves de l'époque actuelle et une source potentielle de troubles. Ils ont déploré que quelques pays développés manquent encore de la volonté politique de prendre sans tarder des mesures délibérées et concertées visant à apporter des solutions efficaces et équitables à la crise économique mondiale actuelle. Les ministres, quant à eux, étaient convaincus de la nécessité de continuer à renforcer patiemment la confiance mutuelle entre tous les membres de la communauté internationale en vue de restructurer l'ordre économique international actuel et de diminuer les tensions politiques internationales.

3. Les ministres ont fait le bilan de la situation économique des pays en développement au cours de l'année écoulée. Ils se sont déclarés très préoccupés par le fait que la crise économique mondiale s'est traduite par une nouvelle érosion de leurs termes de l'échange, des taux d'inflation élevés, un accroissement considérable du coût des capitaux et du crédit international qui s'est traduit par une hausse sans précédent des taux d'intérêt (une hausse de 1 p. 100 des taux d'intérêt entraînerait 20 milliards de dollars supplémentaires de dette extérieure pour les pays en développement), une demande insuffisante et en régression pour leurs exportations, la montée du protectionnisme et le maintien des conditions rigides et défavorables pour les transferts de technologie, phénomènes qui cumulativement ont pour effet de perturber leur croissance économique et d'entraîner un accroissement marqué de leur déficit externe et de leur endettement. Il est en conséquence devenu impératif que la communauté internationale agisse efficacement pour résoudre ces graves problèmes, ce qui aidera à atteindre les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

/...

4. Les ministres se sont déclarés très préoccupés par la situation alimentaire critique des pays en développement en général et de ceux d'Afrique en particulier. Ils ont instamment invité les pays développés, les institutions et organismes internationaux et les autres organisations qui sont en mesure de le faire, de fournir dès que possible une aide alimentaire et d'accorder une assistance accrue aux fins du développement en vue d'aider les pays en développement à parvenir à l'autosuffisance sur le plan de la production alimentaire, notamment en créant rapidement un réseau mondial de sécurité alimentaire. Les ministres ont demandé instamment que soient rapidement reconstituées les ressources du Fonds international de développement agricole. Ils ont souligné que la pénurie de vivres était directement liée aux barrières opposées par certains pays développés aux exportations alimentaires des pays en développement.

5. Les ministres se sont inquiétés de l'apparition de certaines tendances qui vont à l'encontre des objectifs communs de la coopération économique multilatérale. Ils se sont notamment déclarés particulièrement préoccupés par l'importance excessive accordée au bilatéralisme aux dépens de la coopération multilatérale, ainsi qu'au prétendu libre jeu des forces du marché international et au rôle des sociétés transnationales, alors que le recours par les pays développés à des mesures protectionnistes est de plus en plus fréquent. Les ministres ont également exprimé leur préoccupation devant la tendance de la coopération économique internationale à être conditionnée par des considérations relevant des relations Est-Ouest, ce qui aggrave les tensions existantes aux dépens du développement des pays en développement. Ces tendances et certaines autres, qui se traduisent notamment par un énorme gaspillage de ressources consacrées aux armements, compromettent la recherche d'un avenir meilleur et plus sûr pour les générations actuelles et futures.

6. Les ministres ont fait remarquer les incidences graves qui résultent de l'érosion de la coopération économique multilatérale, érosion qui se manifeste notamment, de façon générale, par un transfert insuffisant de ressources financières réelles aux fins du développement et, en particulier, par le ralentissement de l'aide publique au développement, par des incertitudes au sujet des contributions volontaires aux différents programmes et fonds du système des Nations Unies et par la baisse de l'appui accordé aux institutions financières multilatérales, mondiales et régionales, de développement, notamment l'Association internationale de développement. A cet égard, les ministres ont réaffirmé avec vigueur qu'il est indispensable de maintenir et renforcer la volonté d'intensifier la coopération multilatérale, notamment en accroissant substantiellement les flux financiers d'aide publique multilatérale au développement, en particulier dans les domaines dont l'importance est vitale pour le développement des pays en développement.

7. Les ministres ont rappelé l'initiative prise par les pays en développement en ce qui concerne des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, initiative que la communauté internationale a approuvée lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Ils ont également rappelé à cet égard qu'ils étaient fermement attachés à cette initiative

/...



qui, d'un point de vue qualitatif, devrait conduire à une nouvelle phase de la restructuration des relations économiques internationales grâce à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ils ont réaffirmé que seule une approche globale et intégrée des problèmes économiques mondiaux actuels, avec la participation de tous les Etats, contribuerait à la restructuration des relations économiques internationales grâce à des solutions convenues qui soient durables et équitables pour tous. Les ministres ont souligné la nécessité d'engager d'urgence les négociations globales et constaté avec préoccupation que la mise en train de celles-ci continue d'être compromise, essentiellement par un pays. Les ministres ont exprimé l'espoir que ce pays, gagné par la conviction unanime que tous les pays sont appelés à en bénéficier, s'associera au large soutien que les négociations globales reçoivent de la communauté internationale.

8. Les ministres ont souligné l'importance des résultats de la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement qui s'est tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981 et dont ils avaient décidé la convocation à leur dernière réunion, en septembre 1980. La Conférence de Caracas, qui faisait suite à d'autres réunions importantes sur la coopération économique entre pays en développement, devait prendre des mesures pratiques dans ce domaine et arrêter des mécanismes propres à en assurer l'application et le suivi. Les ministres ont été d'avis que la Conférence de Caracas avait pleinement atteint cet objectif et ils ont souligné qu'il importait d'appliquer efficacement les dispositions contenues dans le Programme d'action de Caracas. Ils ont noté avec satisfaction qu'on avait déjà pris les premières mesures nécessaires à cette fin. Les ministres se sont à nouveau déclarés convaincus qu'une coopération économique accrue entre pays en développement est d'une importance cruciale pour tous les membres du Groupe des 77, auxquels cette nouvelle impulsion vers l'autonomie collective doit assurer des avantages équilibrés et durables en affermissant leur solidarité et en renforçant leur position dans leurs négociations avec les pays développés.

9. Les ministres ont souligné l'importance de l'appui continu des organes, organisations et organismes du système des Nations Unies à la coopération économique entre pays en développement. Ils ont également souligné que les décisions prises antérieurement à cet égard constituent la base statutaire nécessaire à cet appui.

10. Les ministres ont pris note avec intérêt des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi du 10 au 21 août 1981. Ils ont toutefois exprimé le regret qu'on n'ait pu parvenir à un accord sur certains des points fondamentaux. Les ministres ont en conséquence insisté sur la nécessité d'un nouvel effort de la part de la communauté internationale, et en particulier des pays développés, en vue de s'entendre dès que possible sur les mécanismes institutionnels et les mesures propres à assurer le transfert additionnel de ressources financières requis pour la réalisation intégrale du Programme d'action de Nairobi, ainsi que sur la nécessité d'apporter une contribution efficace à la transition que définit ce programme dans le secteur de l'énergie.

11. Soulignant qu'il importe de redresser la situation économique critique où se trouvent les pays les moins avancés, les ministres ont pris note des résultats positifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 1er au 14 septembre 1981, et ont demandé instamment à tous les pays et à toutes les institutions multilatérales de prendre immédiatement les mesures appropriées en vue d'appliquer le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 que cette conférence a adopté en faveur des pays les moins avancés. Ils ont également recommandé que des ressources suffisantes soient mises à la disposition des organismes intéressés du système des Nations Unies afin d'assurer le suivi, le contrôle et l'application efficaces du nouveau Programme substantiel d'action.

## II

12. Les ministres ont également délibéré sur des questions présentant un intérêt spécifique pour le Groupe des 77. A l'issue de ces délibérations :

a) Les ministres ont souligné la nécessité d'améliorer et de renforcer les courants d'information entre pays en développement, en particulier dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement, afin d'assurer la cohérence et une couverture plus étendue des activités entreprises au titre du Programme d'action de Caracas. Les ministres ont déclaré qu'ils comptent que le Réseau d'information sur le développement sera mis en place sans autre délai.

b) Les ministres ont pris note de la position commune adoptée par les pays en développement qui sont membres de la Commission des sociétés transnationales en ce qui concerne un code de conduite des sociétés transnationales. Ils ont reconnu qu'il était important que le Président continue d'informer l'ensemble du Groupe des 77, à New York, des résultats obtenus lors des prochaines négociations sur cette question, et qu'il était nécessaire d'assurer la participation ultérieure de tous les pays en développement à ces négociations et faciliter l'adoption d'un code universel de conduite des sociétés transnationales.

c) Tout en regrettant qu'aucune décision n'ait été prise à propos des arrangements à long terme du Système de financement pour la science et la technique au service du développement au cours de la reprise de la troisième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, les ministres ont souligné la nécessité que les négociations prévues à ce sujet durant la trente-sixième session de l'Assemblée générale permettent au Système de financement de devenir pleinement opérationnel à compter du 1er janvier 1982, conformément à la résolution 34/218 de l'Assemblée générale.

d) Prenant note des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les ministres ont recommandé que la réunion de haut niveau prévue à l'alinéa e) du paragraphe 49 du Programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre pays en développement soit convoquée au cours du premier trimestre de 1982 et qu'elle examine, entre autres, la création

d'un centre de recherche-développement sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, sur la base de la proposition présentée par la Jamaïque à la Conférence de Nairobi, et qu'elle présente des recommandations à ce sujet au Groupe des 77.

e) Les ministres ont souligné qu'il importe de mener rapidement à bien les longues négociations relatives à la Convention sur le droit de la mer, et ils ont exprimé l'espoir que l'on conclurait et signerait cette convention, comme prévu, au cours de l'année prochaine. Les ministres ont instamment prié tous les membres de la communauté internationale de faire preuve d'esprit de coopération pour que ce but puisse être atteint.

f) Les ministres ont reconnu que tous les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent prendre rapidement les mesures nécessaires à l'entrée en vigueur prochaine des accords portant création du Fonds commun pour les produits de base et des accords individuels de produit. Les ministres se sont félicités de l'accord réalisé à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas, selon lequel le siège du Fonds commun pour les produits de base devrait se situer dans un pays en développement. Les ministres ont pris note de la proposition des Philippines offrant d'abriter le siège permanent du Fonds commun.

g) Les ministres ont pris note du rapport du Groupe d'experts sur les travaux préparatoires concernant le système global de préférences commerciales et ils ont demandé qu'une réunion de hauts fonctionnaires se tienne au début de 1982 pour mettre au point et approuver les règles concernant le lancement des négociations en vue d'instaurer le système global de préférences commerciales, conformément au Programme d'action de Caracas.

h) Les ministres ont rappelé que la Conférence sur la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle devrait prévoir toutes les mesures appropriées en vue d'éliminer les abus des monopoles assurés par les brevets, tels que l'absence ou l'insuffisance d'exploitation d'un brevet à l'intérieur du pays qui a accordé la protection. Les ministres ont estimé que le projet d'article 5A tel qu'il a été présenté à la Conférence dans les propositions de base était bien équilibré et ils ont regretté que certains pays développés semblent ne pas être en mesure de respecter leurs engagements. Les ministres ont prié les pays en développement membres de l'Union de Paris de tenir le Groupe des 77 à Genève informé des résultats de la deuxième session de la Conférence sur la révision de la Convention de Paris.

i) Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant le fait que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie n'avait pas terminé ses travaux et ils ont recommandé de tout mettre en oeuvre pour que le code puisse être adopté par l'Assemblée générale à sa trente-septième session.